République
Française
LIBERTE – EGALITE –
FRATERNITE

Ministère de l'Éducation Nationale

collège
A. de Saint-Exupéry
académie
Rennes
Éducation
nationale

Collège A. DE SAINT EXUPERY

12, rue A. De Saint Exupéry
29260 LESNEVEN

N° RNE 0290049w

Tél. 02.98.83.00.45
Mél ce.0290049w@ac-rennes.fr

Objet :
Conseil d'Administration du 27 février 2025.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN SA SÉANCE DU 27 février 2025

Sur convocation de Madame la Principale (***annexe 1***), le Conseil d'Administration du collège Antoine de Saint-Exupéry s'est réuni le 27 février 2025.

Sont présents :

Membres de droit :

Mme Baron	Principale, Présidente du conseil
M. Qaouss	Principale-adjointe
Mme Ramonet	Secrétaire générale
Mme Le Vourch	Conseiller Principal d'Éducation

Représentants élus :

Représentants du personnel enseignant :

Représentants des élèves :

Représentants des parents :

Représentant des personnels ATSS :

Sont excusés et absents :

16 membres présents, le quorum étant atteint, la séance débute à 17h55

Arrivée d'un parent d'élève à 18h05 = 17 membres

Arrivée d'un parent d'élève à 18h08 = 18 membres

1. **AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**

- Vote pour l'adoption du CA précédent : 15 pour, 1 abstention
- DGH de l'établissement :

155 élèves prévus en 6ème.

Mme BARON explique le travail effectué sur 2 répartitions : une avec 5 classes de 6ème et l'autre avec 6 classes.

Pas d'ouvertures ni de fermetures de poste cette année : vote à l'unanimité

Question de M GOULAOUIC sur une prévision d'élèves en baisse sur les 4 ans à venir. Baisse prévue sur l'ensemble du département et particulièrement sur le nord du département.

Les représentants des enseignants informent d'une perte de 100 élèves au collège de LANNILIS.

Des suppressions de postes seront certainement à venir mais Mme RAJAT précise qu'il y a également des professeurs qui sont partagés sur plusieurs établissements (2 voire 3) déjà actuellement.

La baisse est d'ores et déjà constatée au collège : 680 élèves en 2023 – 630 en 2024 et 600 prévus en 2025.

Les groupes de besoin sont maintenus en 6e et en 5e. Mais, au vu de la problématique des professeurs principaux de cette année, 2h seront nécessairement en classe entière. Pour la mise en place des groupes, l'établissement a une dotation de 20h30.

La DGH couvre les enseignements globaux du collège. La répartition a déjà commencé à être travaillée en conseil pédagogique mais un nouveau sera nécessaire.

Au total elle est de 717h50 (ULIS incluse) avec 671h poste et 46h50 HSA.

28h par semaine sont prévues pour les 6ème, 29h pour les niveaux 5e/4e/3e.

La question de l'option breton est abordée : maintien hypothétique car uniquement 4 élèves concernés cette année. L'ouverture de cette option sera à réévaluer selon les inscriptions de 6ème. L'arrivée tardive du professeur cette année a favorisé un désintérêt des familles pour l'option.

Il est rappelé qu'il peut y avoir 30 élèves maximum par division mais que cela est ajustable selon les caractéristiques de l'établissement. Il est précisé que lorsqu'un établissement est très favorisé et que les salles le permettent, il peut y avoir 31/32 élèves.

- Présentation du plan d'amortissement par Mme RAMONET : voté à l'unanimité
- Demande d'admission en non-valeur de recouvrement d'une créance de 50 euros pour une famille : votée à l'unanimité
- Question concernant les transports

Mme BARON indique avoir eu une réunion concernant les transports. Il y a une différence de chiffre de 90 élèves entre la compagnie de transport et le collège. La ponctualité de la navette est en question et il est convenu que les horaires soient en accord avec ceux du collège.

Un abri bus qui n'est actuellement pas utilisé devrait être installé côté collège.

La question de l'éclairage est aussi abordée et la solution du solaire évoquée.

Un plan de mobilité est actuellement en travail sur la communauté de communes.

Le stationnement et le dépôt des élèves par les familles près du collège posent un problème de sécurité. Le parking à quelques mètres du collège est peu utilisé mais les parents signalent que la traversée est dangereuse pour les élèves.

De plus, sur ce parking, il n'y a pas d'éclairage, ni de sens de circulation, ni de places tracées au sol.

- La question de la quantité de nourriture au self dans les assiettes des élèves est abordée par les parents élus.

Ils constatent que la quantité n'est pas suffisante. Certains membres du collège ont également constaté cela.

Il est rappelé que les élèves peuvent demander d'avoir une quantité plus importante dans leur assiette. Un retour sera fait en ce sens aux équipes de cuisine et de service.

La Présidente,

COLLEGE A. de SAINT-EXUPERY
La Principale
C. Baron
29260 LESNEVEN

Mme Baron

La Secrétaire,

Mme LE VOURCH

0290049W
ACADEMIE DE RENNES
COLLEGE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY
12 RUE DE SAINT-EXUPERY
29260 LESNEVEN
Tel : 0298830045

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Admission en non-valeur

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 35
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/02/2025
Réuni le : 27/02/2025
Sous la présidence de : Corine Baron
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration admet en non-valeur une créance
Pièce(s) jointe(s)
[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'administration admet en non-valeur une créance d'un montant de 50 euros qui a fait l'objet d'un certificat d'irrecouvrabilité de l'huissier pour une famille.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baron
Prénom : Corine
Signé le : 04/03/2025 09:25:31

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0290049W
ACADEMIE DE RENNES
COLLEGE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY
12 RUE DE SAINT-EXUPERY
29260 LESNEVEN
Tel : 0298830045

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Plan d'amortissements

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 36
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/02/2025
Réuni le : 27/02/2025
Sous la présidence de : Corine Baron
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le plan d'amortissements
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration adopte le plan d'amortissements présenté par la cheffe d'établissement

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baron
Prénom : Corine
Signé le : 04/03/2025 09:25:52

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.